

Le Délégué du Conseil Fédéral
aux oeuvres d'entraide internationale - 2 -

Berne, le 4 juillet 1945,
Effingerstrasse 4.

5 JUL. 1945

unbi
gr
CP

CONFIDENTIELLE.

Mon Colonel,

Vous avez bien voulu charger le Capitaine Olivet de me consulter au sujet de l'affectation par la Croix Rouge suisse de personnel médical à la formation de postes sanitaires que le Don suisse se prépare à créer en Allemagne occupée pour le compte de l'UNRRA.

M. Revilliod, qui a reçu M. Olivet en mon absence, m'a expliqué que vous étiez disposé à mettre sur pied les équipes nécessaires, pour autant que du point de vue suisse cette association avec l'UNRRA ne soit pas jugée inopportune.

Je vous sais infiniment gré d'avoir songé à prendre la précaution de me consulter en une matière assurément fort délicate. M. Revilliod s'étant réservé de vous communiquer mon avis, je m'empresse de vous fournir brièvement, pour votre information, les indications suivantes :

Nos autorités ont toujours prévu que nous devrions saisir les occasions qui se présenteraient de contribuer à des actions concrètes de secours entreprises par l'UNRRA. Depuis que cette institution a cessé, pour ce qui est de l'Europe tout

Monsieur le Colonel R e m u n d

./.

Medecin-Chef de la Croix Rouge Suisse

Taubenstrasse 8

B e r n e



au moins, d'être une association d'un groupe de belligérants, pour n'être plus qu'une entreprise de secours, il est souhaitable que nos rapports avec elle deviennent plus étroits. Néanmoins, étant donné le rôle que joue dans les organes directeurs de l'UNRRA une grande Puissance avec laquelle nous n'entretenons pas encore de relations diplomatiques, nous sommes tenus d'afficher le moins possible notre collaboration, de façon à ce que celle-ci ne puisse pas devenir une source d'incidents au sein de ces organes.

Nous devons donc encourager le Don suisse à accepter la mission précitée qui, du point de vue de l'extérieur, apparaîtra comme intégrée dans l'action de l'UNRRA, tout en garantissant aux équipes suisses le caractère d'une entité de travail autonome.

J'espère que ces quelques explications vous rassureront entièrement. Au cas où vous désireriez des explications complémentaires, il va sans dire que je suis comme toujours à votre entière disposition.

Croyez, mon Colonel, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

slg. Haller

Monsieur le Colonel H e n n i
 Médecin-Chef de la Croix Rouge Suisse
 Fribourgsstrasse 8

B a r n e